

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MARS 2024

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles R. 123-16 et R. 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, le mardi cinq mars à dix-neuf heures et cinq minutes, en séance ordinaire. Madame Emeline ROBIN, directrice du CCAS, effectue le secrétariat de séance.

La séance débute à 19h05.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT, Yann FILLON, Olivier GAUTIER, Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Monique VINCENT.

Absents représentés :

Elisabeth NOBLOT qui a donné son pouvoir à Yann FILLON.
Martine PUCEL qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Mathieu GERMAIN, Gabrielle NOBLOT, Noëlle THAON, Agnès WATRIN.

Bruno GIARDINO arrive à 19h43, à partir du point n°5 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2024

Le conseil d'administration a approuvé le procès-verbal de la séance du 07 février 2024

Adoptée à l'unanimité

Objet : Modification des tableaux des effectifs

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte les modifications des tableaux des effectifs ainsi proposées,

Prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires au Chapitre 012,

Autorise monsieur le président à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Modification du règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve la modification du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS

Adoptée à l'unanimité

Objet : Acceptation d'un don

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise l'encaissement de ce don de trois cents euros (300 €) en chèque.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Budget primitif 2024 – Débat d'Orientations Budgétaires

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Prend acte du débat d'Orientations Budgétaires présenté.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président sur délégation du conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le vice-président rend compte au conseil des opérations effectuées dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil d'administration accordées par délibération N°2020_027 en date du 28 juillet 2020,

La séance étant close, elle est levée à 20h10.
Saint-Marcellin, le 06 mars 2024

Le secrétaire de séance,

Emeline ROBIN



Le vice-président du CCAS

Jean-Yves BALESTAS

